



SYNABIO

RAPPORT FINANCIER

2024-2025

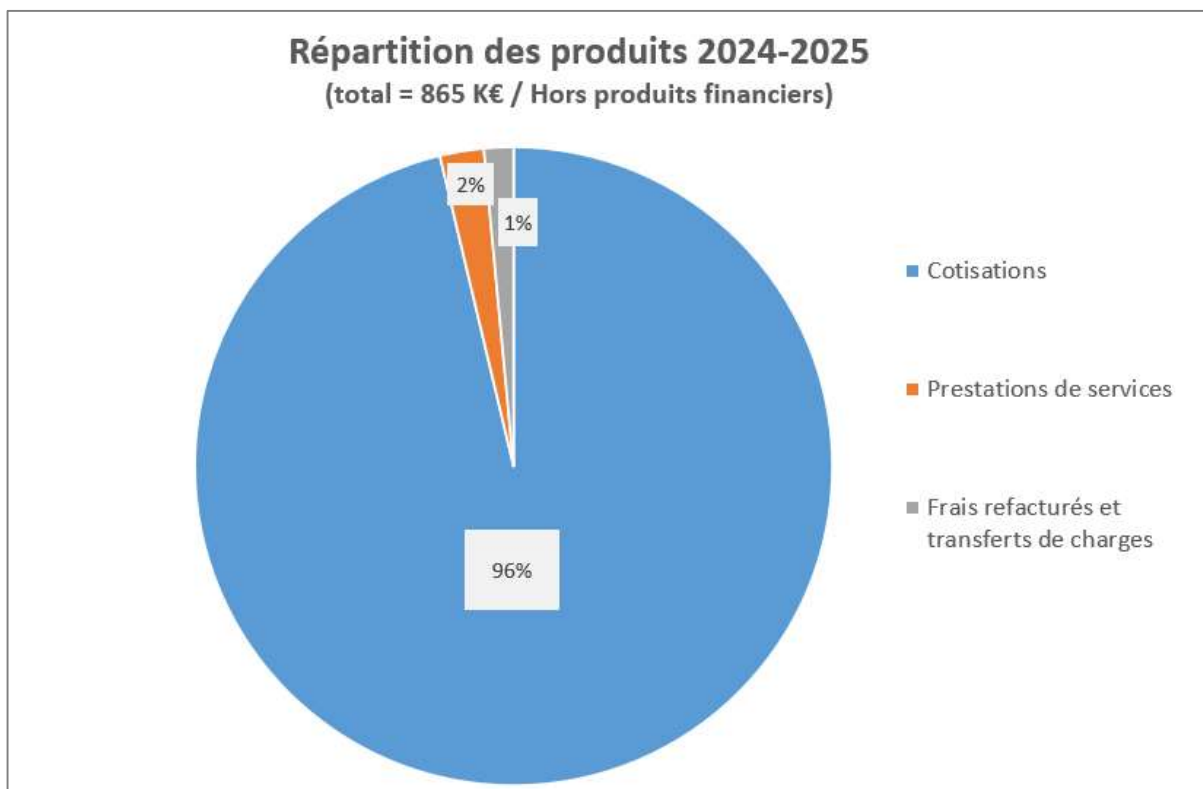
Compte de résultat

L'arrêté de comptes pour l'exercice 2024-2025 présente un résultat net excédentaire de 16 577 €.

Ce résultat confirme que le SYNABIO a su maintenir l'équilibre de son modèle économique malgré la crise qui a touché le secteur entre 2022 et 2024. La reprise amorcée depuis environ un an ne se traduit pas encore dans les cotisations. En effet, les évolutions sur le marché, qu'elles soient orientées à la hausse ou à la baisse, se répercutent avec un certain retard sur le montant des adhésions.

1. Les produits s'établissent à 864 870 €, soit un écart de + 11.9 K€ par rapport au budget

- **Les cotisations** sont en recul de 34.4 K€ par rapport à l'exercice précédent atteignant 832 K€ sur cet exercice. Le nombre d'entreprises cotisantes est passé de 200 à 188¹. Parmi les départs d'adhérents, 44% correspondent à des jeunes pousses, 25% à des entreprises mixtes ayant une faible part de leur activité en bio et 12% à des PME rachetées par des groupes.
- **Les frais refacturés et produits divers** sont plus élevés que prévus en raison d'un reliquat de financement de la Fondation européenne pour le climat sur une action de plaidoyer.



¹Nombre d'entreprises cotisantes au 07/07/2025 de l'année. Dans le cadre de ce décompte, les filiales des groupes ne sont pas comptabilisées puisque, par définition, il y a une seule entité cotisante par groupe.

2. Le total des charges courantes s'établit à 855 531 €, soit 39 K€ de moins que la prévision budgétaire. Les charges sont quasi stables par rapport à l'exercice précédent (+2 K€).

Par rapport au budget, les principales baisses de charges concernent :

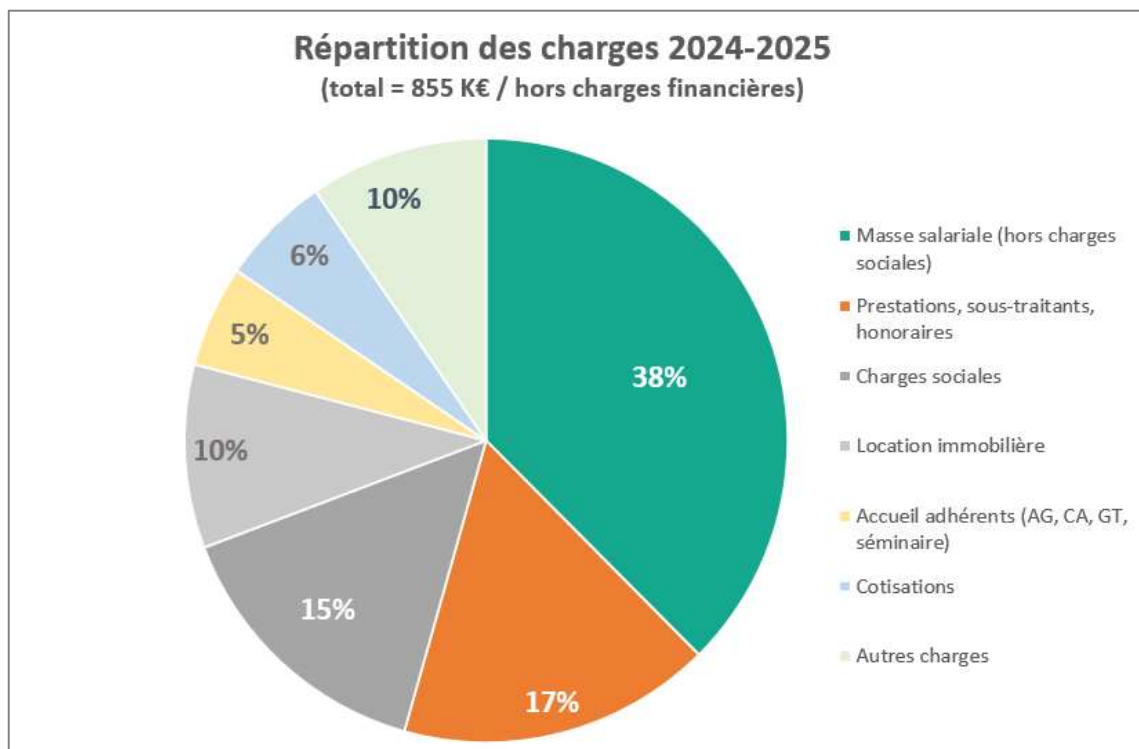
- **La masse salariale** (312 K€, soit -26 K€ par rapport au budget) et les charges sociales (123 K€, soit -7.5 K€). Ces écarts s'expliquent par le départ de notre déléguée générale adjointe, Claire Dimier-Vallet, qui a rejoint la Maison de la bio en cours d'exercice.

Son poste n'a pas été reconduit à l'identique : nous avons décidé de créer un poste de chargée de mission « Marchés et filières » pour répondre aux besoins des adhérents dans ce domaine. Il est occupé depuis le mois d'avril 2025 par Alexandra Pignot. L'effectif salarié est donc passé de 7 à 6 personnes pendant 4 mois environ, entraînant une baisse de la masse salariale.

- **Les cotisations que nous versons** (45 K€, soit -5.7 K€ par rapport au budget), la Maison de la bio ayant en effet décidé de la gratuité des adhésions.

Parmi les charges supérieures à la prévision budgétaire, figurent notamment **les frais de prestations, sous-traitance et honoraires** (59 K€, soit +22 K€ par rapport au budget). Nous avons en effet fait appel à Nicolas Crabot, consultant qui est intervenu quelques mois en soutien de l'équipe salariée suite au départ de la déléguée générale adjointe.

Les frais d'expert-comptable ont dépassé la prévision budgétaire de 11.7 K€ cet écart s'explique par le changement de cabinet comptable qui a donné lieu à une période de transition entre l'ancien et le nouveau cabinet qui n'avait pas été anticipée. Par ailleurs, nous avons décidé d'externaliser la saisie comptable afin de recentrer le temps de l'équipe salariée sur le cœur des missions du syndicat (accompagnement et relation aux adhérents), d'où une augmentation des prestations du cabinet comptable.



En €	Réalisé 2023-2024	Budget 2024-2025	Réalisé 2024-2025	Ecart au budget
Cotisations adhérents agroalimentaire	860 139	822 000	825 719	3 719
Cotisations adhérents cosmétique	6 986	7 000	6 986	- 14
Prestations de services	26 175	18 500	19 275	775
Frais refacturés, produits divers & Evenements	23 233	4 494	12 819	8 325
Transfert de charges d'exploitation +recouvrement créances douteuses	1 977	1 000	71	- 929
TOTAL DES PRODUITS	918 510	852 994	864 870	11 876
Location immobilière	78 443	78 500	81 637	3 137
Entretien - fournitures - petit matériel	7 990	8 000	8 449	449
Maintenance informatique / logiciel / achat mat informatique / Site internet	38 992	46 100	50 601	4 501
Affranchissement, téléphone	7 921	8 000	10 732	2 732
Assurances	4 717	4 800	5 801	1 001
Masse salariale (hors charges sociales)	335 052	338 156	311 911	- 26 245
Formation professionnelle continue (formations +cotis OPCALIM)	5 319	3 300	1 708	- 1 592
Charges sociales	128 950	131 000	123 484	- 7 516
Impôts directs et taxe sur les salaires	10 292	10 500	6 281	- 4 219
Mission équipe permanente / déplacements	9 761	11 100	13 048	1 948
Cotisations	56 491	51 000	45 314	- 5 687
Représentation extérieure	-	100	-	- 100
Accueil adhérents (CA, gpe de W, séminaire)	19 055	25 000	19 366	- 5 634
AG (location de salle, animation et traiteur)	31 389	34 000	29 916	- 4 084
Edition / Publications - mise en page et impressions	4 977	8 500	2 981	- 5 519
Information professionnelle (presse, documentation, conférence)	7 790	8 000	6 825	- 1 175
Honoraires communication	600	-	-	-
Salon, Annonces, Insertion, sponsoring	2 650	3 500	3 642	142
Honoraires Avocats; dépôt des comptes et marques	6 151	9 000	4 413	- 4 587
Prestations, sous-traitance, honoraires, RetD	34 564	37 500	59 782	22 282
Honoraires expert comptable et CAC	21 441	17 800	29 504	11 704
Autres charges dt banque	5 172	4 500	3 733	- 767
Dotation aux amortissements	19 376	15 000	24 618	9 618
Provisions pr créances douteuses et risques	16 382	8 000	5 033	- 2 968
Indemnité Président et Vice-Présidents	-	9 000	6 750	- 2 250
TOTAL DES CHARGES	853 475	870 356	855 531	- 14 825
Résultat financier	6 520	6 500	7 238	738
RESULTAT COURANT	71 555	- 10 862	16 577	27 439
Produits exceptionnels	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	-	-
RESULTAT NET	71 555	- 10 862	16 577	27 439

Bilan 2024-2025

ACTIF NET en €	2023-2024	2024-2025	PASSIF NET en €	2023-2024	2024-2025
Immobilisations incorporelles	43 735	33 511	Report à nouveau	463 445	535 000
Immobilisation corporelles	18 928	8 856	Résultat de l'exercice	71 555	16 577
Immobilisations financières	14 473	15 204			
ACTIF IMMOBILISE	77 136	57 570	CAPITAUX PROPRES	535 000	551 577
Créances	104 371	104 914	Dettes fournisseurs	49 996	64 989
Valeurs mobilières de placement	240 153	240 153	Dettes fiscales et sociales	107 174	99 716
Disponibilités	249 873	287 034	Autres dettes	46	1 901
Charges constatées d'avance	43 442	33 407	Produits constatés d'avance	14 759	- 3 105
			Provisions	8 000	8 000
ACTIF CIRCULANT	637 839	665 507	DETTES	179 975	171 501
TOTAL GENERAL	714 975	723 077	TOTAL GENERAL	714 975	723 077

A l'actif, les immobilisations incorporelles diminuent en raison de l'amortissement de notre site internet. Nous avons par ailleurs accéléré l'amortissement des immobilisations corporelles (en accord avec notre expert-comptable et notre Commissaire aux comptes) en prévision du déménagement de nos bureaux prévu au second trimestre 2026.

Les créances sur les cotisations sont stables et nous maintenons de bons taux de recouvrement.

Au passif, les capitaux propres augmentent du fait de l'affectation du résultat de l'exercice (+16.6 K€).

La structure du bilan est saine avec un niveau de disponibilités et de réserves placées très satisfaisant.

ANNEXES

RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE (BDO)
ET DU COMMISSAIRE AU COMPTE

SYNABIO
Syndicat Professionnel
16 rue Montbrun
75014 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 30 juin 2025

DGA PARIS
Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris
23 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 55 35 99 99

DGA PARIS

*Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris
23 rue d'Anjou 75008 PARIS*

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 30 juin 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Syndicat, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donnée avis d'aucune convention poursuivie ou conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 25 septembre 2025



Le Commissaire aux Comptes

DGA PARIS

Thibault GIANATI

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SYNABIO
Syndicat Professionnel
16 rue Montbrun
75014 PARIS

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2025

DGA PARIS
Société d'Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris
23 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 55 35 99 99

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2025

A l'assemblée générale de Synabio,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 2 octobre 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 septembre 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Nous n’avons pas d’observation particulière à formuler.

III.JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes, et avons mis en œuvre des tests pour vérifier le caractère approprié et l’application de ces méthodes.

Nous vous précisons qu’aucun évènement ou décision en matière d’application des principes comptables, d’estimation comptable ou de présentation des comptes n’a influencé de manière significative les comptes annuels ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DU CONSEIL ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 septembre 2025



Le Commissaire aux Comptes

DGA PARIS

Thibault GIANATI

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut 2024-2025	Amort. & dépréc.	Net 2024-2025	Net 2023-2024	Variation (€)	(%)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procéd...	91 804,52	58 293,40	33 511,12	43 735,46	-10 224,34	-23,38
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages in...						
Autres immobilisations corporelles	55 146,89	46 291,32	8 855,57	18 927,95	-10 072,38	-53,21
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 203,64		15 203,64	14 472,81	730,83	5,05
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	162 155,05	104 584,72	57 570,33	77 136,22	-19 565,89	-25,37
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours de production						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes				24 030,74	-24 030,74	-100,00
CRÉANCES						
Créances clients et comptes rattachés	87 046,16	62 053,16	24 993,00	37 613,50	-12 620,50	-33,55
Autres créances	79 920,93		79 920,93	43 372,63	36 548,30	84,27
Capital souscrit - appelé, non versé						
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres et instruments de trésorerie	240 152,50		240 152,50	240 152,50		
DISPONIBILITÉS ET CHARGES						
Disponibilités	287 033,60		287 033,60	249 873,09	37 160,51	14,87
Charges constatées d'avance	33 406,96		33 406,96	43 442,22	-10 035,26	-23,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	727 560,15	62 053,16	665 506,99	638 484,68	27 022,31	4,23
FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (IV)						
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS ...						
ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (VI)						

Postes	Brut 2024- 2025	Amort. & dépréc.	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	889 715,20	166 637,88	723 077,32	715 620,90	7 456,42	1,04

Bilan passif

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024	Variation (€)	(%)
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
RÉSERVES				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Réserves indisponibles				
Autres réserves				
Report à nouveau	534 999,73	463 444,65	71 555,08	15,44
Résultat de l'exercice	16 576,89	71 555,08	-54 978,19	-76,83
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	551 576,62	534 999,73	16 576,89	3,10
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)				
Provisions pour risques	8 000,00	8 000,00		
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (II)	8 000,00	8 000,00		
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 989,07	50 083,81	14 905,26	29,76
Dettes fiscales et sociales	99 715,63	107 173,96	-7 458,33	-6,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 901,00	604,40	1 296,60	214,53
Produits constatés d'avance	-3 105,00	14 759,00	-17 864,00	-121,04
TOTAL DETTES (III)	163 500,70	172 621,17	-9 120,47	-5,28
ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (IV)				
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	723 077,32	715 620,90	7 456,42	1,04

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2024-2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises	832 705 , 33	860 138 , 91	-27 433 , 58	-3 , 19
Production vendue de biens				
Production vendue de services	19 275 , 00	26 175 , 00	-6 900 , 00	-26 , 36
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	851 980 , 33	886 313 , 91	-34 333 , 58	-3 , 87
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		1 200 , 00	-1 200 , 00	-100 , 00
Autres produits	7 350 , 00	16 751 , 07	-9 401 , 07	-56 , 12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	859 330 , 33	904 264 , 98	-44 934 , 65	-4 , 97
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation des stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	369 514 , 46	334 863 , 43	34 651 , 03	10 , 35
Impôts, taxes, et versements assimilés	12 518 , 36	17 834 , 46	-5 316 , 10	-29 , 81
Salaires et traitements	318 661 , 46	335 052 , 03	-16 390 , 57	-4 , 89
Charges sociales	123 484 , 44	128 950 , 06	-5 465 , 62	-4 , 24
Dotations aux amortissements et aux provisions	24 618 , 08	19 376 , 04	5 242 , 04	27 , 05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 032 , 50	15 085 , 56	-10 053 , 06	-66 , 64
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges	701 , 84	1 413 , 64	-711 , 80	-50 , 35
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	854 531 , 14	852 575 , 22	1 955 , 92	0 , 23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 799 , 19	51 689 , 76	-46 890 , 57	-90 , 72
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN				
BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)	5 540 , 00	14 245 , 00	-8 705 , 00	-61 , 11
PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations	7 243 , 80	6 520 , 32	723 , 48	11 , 10
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments ...				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	7 243 , 80	6 520 , 32	723 , 48	11 , 10
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	6 , 10		6 , 10	

Postes	2024-2025	2023-2024	Variation (€)	(%)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	6,10		6,10	
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	7 237,70	6 520,32	717,38	11,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)	17 576,89	72 455,08	-54 878,19	-75,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	1 000,00	900,00	100,00	11,11
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 000,00	900,00	100,00	11,11
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 000,00	-900,00	-100,00	-11,11
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (IX)				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	872 114,13	925 030,30	-52 916,17	-5,72
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	855 537,24	853 475,22	2 062,02	0,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16 576,89	71 555,08	-54 978,19	-76,83

Annexe



Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **30/06/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/07/2023** à **30/06/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **723 077,32 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **16 576,89 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Frais de recherche et développement

Comptabilisation en charges :

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	133 059 , 52	1 659 , 00	42 914 , 00	91 804 , 52
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres immobilisations corporelles	64 859 , 36	2 662 , 36	12 374 , 83	55 146 , 89
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 472 , 81			15 203 , 64

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	89 324,06	11 883,34	42 914,00	58 293,40
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag...				
Autres	45 931,41	12 734,75	12 374,84	46 291,32
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	15 203,64	15 203,64		
Clients douteux	62 103,16	62 103,16		
Autres créances clients	24 943,00	24 943,00		
Personnel et comptes rattachés	51,20	51,20		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	548,00	548,00		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	22 932,50	22 932,50		
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	56 389,23	56 389,23		
Charges constatées d'avance	33 406,96	33 406,96		
TOTAL	215 577,69	215 577,69		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	33 406,96	
TOTAL	33 406,96	

Informations relatives au passif

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital					
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	463 444,65			71 555,08	534 999,73
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	71 555,08	16 576,89		-71 555,08	16 576,89
TOTAL	534 999,73	16 576,89			551 576,62

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	64 989,07	64 989,07		
Personnel et comptes rattachés	22 391,04	22 391,04		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	60 333,46	60 333,46		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	200,00	200,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 791,13	16 791,13		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 901,00	1 901,00		
Produits constatés d'avance	-3 105,00	-3 105,00		
TOTAL	163 500,70	163 500,70		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	3 105,00	
TOTAL	3 105,00	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	44 523 , 20	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	22 391 , 04	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	11 559 , 43	
État - Charges à payer	12 243 , 63	
TOTAL	90 717 , 30	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir	1 192 , 13	
Etat - Produits à recevoir	22 932 , 50	
TOTAL	24 124 , 63	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 102euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6 102 euros.